



158<sup>e</sup> session du Synode, 10 juin 2009

## **Rapport du Conseil synodal sur la planification financière 2009-2012**

### ***Planification financière 2009-2012, en bref :***

*Pour la première fois, le Conseil synodal présente une planification financière sur plusieurs années. Il convient d'évaluer les conséquences financières des choix posés dans le cadre du programme de législature présenté en décembre 2008, et de le faire en vertu d'un examen prospectif et, il faut le dire, un peu spéculatif sur l'avenir des ressources.*

*L'établissement de cette planification a évidemment été rendu plus ardue par l'irruption de la crise financière qui, non seulement change la donne mais surtout laisse l'ensemble des analystes financiers devant la même certitude : l'incapacité de se prononcer sur la gravité et la durée de la crise.*

*La planification a le même statut que le programme de législature : elle indique un cadre. Elle ne fait pas l'objet d'une décision synodale. En effet, le Synode doit garder la possibilité d'influer année après année l'évolution économique de l'EREN, en adoptant les budgets.*

### **1. Introduction**

Le 10 décembre 2008, le Synode adoptait le programme de législature 2008-2012. En complément à ce programme, il convient de présenter la planification financière correspondant à cette période.

### **2. Nouvelle situation conjoncturelle**

Un décalage de 6 mois sépare la présentation du programme de législature de celle de la planification financière. Pendant ce temps, la situation conjoncturelle s'est considérablement dégradée. La planification financière tient compte des nouvelles réalités de mars 2009. Malgré ce décalage, les deux documents sont compatibles entre eux.

### **3. Statut du document**

Le plan financier présente l'évolution vraisemblable basée sur les perceptions de mars 2009. Il n'a pas valeur de décision synodale et ne remplace pas les budgets annuels soumis au Synode. Toutefois, il permet d'identifier la tendance financière à moyen terme et à mettre en évidence le besoin éventuel de réagir.

#### **4. Commentaires**

Le plan financier tient compte d'un recul prévisible de la contribution ecclésiastique en 2010 et 2011. Pour 2009, il reprend le chiffre du budget, qui s'avère être trop optimiste aujourd'hui. Malgré cela, il en résulte des exercices 2009, 2010 et 2011 déficitaires, qui génèrent une perte cumulée de près de Fr. 1.5 mio. à fin 2011.

Le tableau des postes utilisé pour cette planification financière correspond à celui adopté au Synode de juin 2008 pour les années 2008 à 2010, qui comporte 52 postes. Dans le rapport présenté à cette occasion, il était précisé que le nombre de postes que la caisse centrale pourrait financer jusqu'en 2012 serait de 48. Cette prévision se confirme aujourd'hui, malheureusement. Pour combler la différence, de nombreuses mesures ont été présentées lors du Synode de décembre 2008, mesures qui sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Les pertes cumulées des années déficitaires seront portées à charge du fonds de roulement, qui exigera d'être alimenté des mêmes montants. A moins d'un apport providentiel à la caisse centrale, ce manque devra à nouveau être couvert par le produit de la vente du patrimoine immobilier. Cette perspective ne correspond pas à l'objectif de valorisation du parc immobilier. D'autre part, elle transmet un message peu encourageant pour l'avenir, puisqu'elle revient à consommer les réserves de l'EREN pour assumer l'exploitation courante. C'est pourquoi des mesures sont nécessaires.

Que faire pour équilibrer les comptes ?

En réaction à la situation économique, le Conseil synodal a mis sur pied un petit groupe d'analyse et de réflexion sur les mesures possibles pour faire face à la crise. Le groupe s'est rencontré à deux reprises et a fait des propositions qui ont été débattues au Conseil synodal. Les mesures discutées sont certes inspirées des idées présentées au Synode de décembre 2008, mais elles comportent aussi des actions pouvant être effectives rapidement. En outre, le groupe a tenu une rencontre avec des représentants de l'ASSEMBLEREN. A cette occasion, il a confirmé la volonté de maintenir la desserte paroissiale à son niveau actuel et de ne pas envisager de réductions linéaires.

Un aperçu du travail de ce groupe sera donné oralement à la session du Synode, en même temps qu'un état des entrées de la contribution ecclésiastique à fin mai 2009.

#### **Résolution**

**Le Synode prend acte de la planification financière pour la période 2009-2012.**